

**Intervention de Gérard DEPREZ  
dans le débat sur l'espace européen  
de liberté, de sécurité et de justice**  
*Strasbourg, mercredi 17 décembre 2008*

Nous avons aujourd'hui le dernier débat de cette législature sur les progrès réalisés en matière d'espace européen de liberté, de sécurité & de justice.

En cette période de l'année où la ville de Strasbourg nous invite avec faste à célébrer Noël, je voudrais profiter de l'occasion pour distribuer quelques cadeaux.

Il s'agit certes de cadeaux bien modestes, mais qui présentent l'avantage, compte tenu du fait qu'il s'agit de cadeaux purement verbaux, de ne pas devoir être déclarés, alors même qu'ils sont enregistrés pour la postérité.

Il me plaît d'offrir le premier cadeau à la présidence française du Conseil. Je suis membre de ce parlement depuis de longues années et je veux ici apporter mon témoignage. Je n'ai pas le souvenir d'une présidence qui ait été aussi active et aussi performante alors même que le contexte s'y prêtait aussi peu.

Je sais gré aux Ministres Brice Hortefeux, en tout premier lieu, à Madame Alliot-Marie, à Madame Dati du soin qu'ils ont mis dans la préparation de cette Présidence et dans la gestion des dossiers dont ils avaient la charge. Je veux associer à ceci Monsieur Jean-Pierre Jouyet, dont la convivialité, le professionnalisme et la compétence ont été unanimement appréciés.

Mon deuxième cadeau, je veux l'adresser à Monsieur Jacques Barrot. Voilà donc un homme qui était parfaitement à l'aise dans sa responsabilité antérieure et qui, sollicité par son président, pour éviter à la Commission de sérieux déboires politiques au moment du départ de Monsieur Frattini, a accepté de reprendre, au pied levé, un portefeuille parmi les plus lourds et les plus sensibles de tous ceux que compte la Commission.

Monsieur le Commissaire, Cher Jacques, en moins d'un an, tu es parvenu non seulement à maîtriser une matière particulièrement complexe, mais aussi à imprimer ta marque, ainsi qu'en témoignent les propositions qui viennent de nous parvenir sur les nouvelles mesures en matière de politique d'asile.

Mon troisième cadeau, pour mes collègues, dont la plupart sont de grands professionnels passionnés par leurs dossiers, dont quelques-uns sont de vrais bourreaux de travail, et l'un ou l'autre, il faut bien le reconnaître, de sacrés caractériels, qui suscitent chez moi autant de respect que d'affection.

Mon dernier cadeau sera pour nos collaborateurs, tant du secrétariat des commissions, des groupes politiques, et des assistants de chacun d'entre nous, dont le zèle, le dévouement, et la compétence constituent une part essentielle dans la réussite de notre travail.

Les cadeaux étant distribués, je l'espère à la satisfaction générale, j'en viens au bilan.

Personne ne peut contester qu'en moins de 10 ans, l'espace européen de liberté, de sécurité et de justice a connu un développement considérable.

D'un stade totalement embryonnaire en 1999 - je rappelle que l'ambition du programme de Tampere était de jeter les bases de la coopération entre les Etats membres et de promouvoir la reconnaissance mutuelle des décisions de justice - le secteur JLS a connu son baptême dans le programme de La Haye qui a renforcé le socle communautaire.

C'est sur cette double base et sous la pression des dramatiques événements extérieurs que nombre de politiques ont réalisé des progrès spectaculaires:

- la lutte contre le terrorisme et la grande criminalité, avec le mandat d'arrêt européen et, plus récemment, le mandat européen d'obtention de preuves, la création d'Europol, d'Eurojust, du Cepol

- la lutte contre l'immigration illégale, avec notamment le code frontière, le SIS, la création de FRONTEX et plus récemment, le VIS, sans parler de la directive retour qui a fait l'objet d'appréciations très contrastées ;

- la lutte contre le racisme et la xénophobie ;

- la lutte contre la drogue et la toxicomanie.

Ce n'est pas médire de nous tous, Conseil, Commission, Parlement, que de reconnaître que durant ces dix dernières années, notre approche a été conduite par un réflexe d'abord défensif, commandé à la fois par des évènements dramatiques et par les attentes sécuritaires de notre population.

Ces derniers temps, cependant, une autre approche s'est progressivement dessinée, empruntant une voie moins défensive, animée par la volonté d'une démarche plus positive, plus volontariste vers l'espace que nous voulons créer ensemble.

C'est ainsi que le Traité de Lisbonne a prévu de rendre contraignante la Charte des Droits fondamentaux, c'est ainsi aussi qu'a été décidé de transformer l'agence de Vienne en Agence des Droits fondamentaux. C'est ainsi aussi que le Pacte sur l'Immigration et l'asile, sans négliger les exigences défensives et sécuritaires, a ouvert la voie à une politique plus ouverte, centrée sur la gestion active des flux migratoires et les avancées en matière de partenariat.

J'en viens ainsi, Monsieur le Président, après les cadeaux, après le bilan, aux défis que nous allons devoir affronter et aux orientations nouvelles qui devraient inspirer le programme de Stockholm, dont j'espère ardemment qu'il pourra être mis en œuvre sur la base d'un Traité de Lisbonne enfin ratifié.

A mes yeux, il y a quatre principes qui devraient nous guider.

1) ce ne sont pas nos peurs qui doivent conduire nos actions mais nos valeurs, conjuguées à des analyses objectives des risques que nous devons affronter.

2) dans les relations avec nos partenaires extérieurs - qu'il s'agisse des USA en matière de sécurité ou des pays d'origine des immigrés illégaux, le principe de réciprocité doit être la règle. Nos concitoyens qui se rendent aux Etats-Unis ont droit aux mêmes niveaux de protection ou aux mêmes facilités que les ressortissants américains qui viennent dans l'espace européen. De la même manière, en matière d'immigration et de gestion des flux migratoires, c'est un partenariat véritable qu'il s'agit de mettre sur pied avec les pays d'origine et de transit.

3) La promotion active des droits fondamentaux, la protection sérieuse des données personnelles, la lutte contre les discriminations, ne sont pas des handicaps ou des faiblesses des démocraties dans leur lutte contre les terroristes ou le crime organisé. Ce sont des atouts qui nous obligent à faire preuve collectivement de plus d'intelligence que ceux qui nous menacent. C'est par un surcroît d'intelligence que nous vaincrons les ennemis de la démocratie, ce n'est pas par un surcroît de brutalité, ou par une baisse généralisée des droits des citoyens.

4) Dans notre combat pour la promotion de l'espace européen de liberté, de sécurité et de justice, nous ne sommes pas seuls. Les parlements nationaux sont prêts à travailler avec nous, ainsi qu'en atteste leur intérêt pour nos travaux.

La société civile, elle aussi, peut devenir un allié précieux, elle qui voit se multiplier aujourd'hui, tant au niveau national qu'au niveau européen, les associations, les organisations de promotion des droits, et de défense des plus faibles.

L'Espace de liberté, de sécurité et de justice que nous voulons ne doit faire de l'Europe ni une forteresse, ni une passoire. Elle doit être un espace sécurisé dans lequel la liberté et la justice sont activement promus en faveur de tous les citoyens, et qui entretient avec le reste du monde des rapports de partenariat dont les termes sont équilibrés dans chaque sens. C'est dans cet esprit que je souhaite que nous puissions travailler à l'avenir.